Conditions Générales de Vente (CGV)

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de services (séances individuelles d'hypnose ericksonienne, séances de massage essentiel sur table ou sur chaise, ateliers collectifs) proposées par Julie Muret - Callune, quels que soient le lieu et les modalités d'accompagnement (visio-conférence, en cabinet, dans un lieu loué ou prêté expressément pour une pratique, au domicile du client).

2. Tarifs et Paiement

Les tarifs indiqués sur le site sont exprimés en Euros (€) et sont nets (TVA non applicable, art. 293 B du CGI).

Le paiement s'effectue, pour les séances en cabinet, le jour de la prestation par les moyens suivants : **espèces, chèque ou virement instantané** et pour les séances en ligne exclusivement **par virement** au moment de la réservation via la plateforme **Resalib**.

3. Annulation et Report

Le client comme le praticien sont libres de rompre la relation d'accompagnement à tout moment, sauf engagement dans u pack ou un programme. Cependant, toute séance non décommandée **48 heures** à l'avance par le client ou tout pack démarré est considérée comme due, sauf cas de force majeure. En cas de retard du client, la séance ne sera pas prolongée afin de ne pas perturber les rendez-vous suivants.

4. Droit de Rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les prestations de services pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation ou dont l'exécution a commencé après accord préalable expresse du consommateur.

5. Responsabilité, engagements et Nature des Prestations

Le client comme le praticien s'engagent à respecter la charte en complément des présentes conditions générales de vente.
Les prestations proposées sont des accompagnements au bien-être et au développement personnel. L'hypnothérapie comme le massage esssentiel ne se substituent en aucun cas à un avis, un diagnostic ou un traitement médical. Le praticien ne prend aucun engagement de résultat, mais s'engage à mettre en œuvre tous ses moyens pour accompagner au mieux le client. Le praticien est libre de refuser d'accompagner un·e client·e mais s'engage à rediriger, le cas échéant, le client vers un autre professionnel de l'accompagnement.

6. Règlement des Litiges

En cas de litige, le client ou la cliente s'engage à contacter en priorité le praticien pour rechercher une solution amiable. À défaut, le Tribunal compétent est celui de Chambéry (73), France.